



Réunion plénière 2013
10 janvier 2014
Salle San Subra (Toulouse)
Les 10 ans du RPMP

COMPTE RENDU

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

09h15 : Mots d'introduction : DREAL/URCAUE MP

10h30 Première table ronde : Accompagner la transition des territoires, de la perception du territoire à la conscience partagée du paysage.

12h30 : Déjeuner

14h00 : Seconde table ronde : Agir sur l'évolution des paysages, de la conscience partagée des paysages à la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère.

16h15 : Mise en perspectives : la transition des territoires vue d'ailleurs.

16h45 : Le réseau paysage et ses perspectives.

17h00 : Clôture

MOTS D'INTRODUCTION :

Philippe Grammont, Directeur-adjoint DREAL Midi-Pyrénées

Le réseau paysage a aujourd'hui 10 ans et cette réunion plénière est plus que jamais, l'occasion de questionner les acteurs sur la façon de soutenir la place du paysage dans les politiques publiques. Cette journée doit être aussi l'occasion de s'interroger ensemble sur les avancées du réseau, les enjeux et les défis à relever pour les 10 années à venir.

Mettre en œuvre une politique paysagère, c'est élaborer collectivement une stratégie d'avenir du territoire grâce à une vision transversale et partagée, c'est nous interroger collectivement sur la manière dont nous souhaitons voir ce territoire évoluer. L'approche paysagère doit ainsi devenir incontournable lorsqu'il s'agit d'élaborer un projet quelle que soit l'échelle. C'est pourquoi l'un des projets phare du Ministère relayé au niveau de la DREAL, a été le lancement de l'appel à projet « Plans de paysage ». Également mise en œuvre, dans le cadre du réseau paysage cette fois-ci, la réalisation par les CAUE et leur union régionale d'un guide intitulé « Paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance aux projets » qui sera publié par la DREAL cette année.



PREMIÈRE TABLE RONDE : Accompagner la transition des territoires, de la perception du territoire à la conscience partagée du paysage.

Quatre interventions ont permis d'engager un débat animé par Sylvie Brossard-Lottigier (DREAL Midi-Pyrénées).

- Eva Bigando, maître de conférences, Département Géographie et Aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Le paysage ordinaire, enjeu de la Convention européenne du paysage, est porteur d'une identité « habitante ». Le paysage ordinaire est appréhendé avec des méthodes spécifiques faisant notamment appel à la sociologie. Il permet de penser autrement la relation des habitants au paysage, d'en construire une représentation partagée et de la traduire dans les programmes de gestion et d'aménagement des territoires.

Pour en savoir plus : www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante



Cf. diaporama présenté en séance

- Alain Palmade, Maire de Dun (09).

« Le monde agricole était en train de disparaître » : de la perception d'un paysage à la construction partagée d'un projet de territoire.

Les paysages de la commune liés à un système associant agriculture, élevage et gestion forestière ont fortement évolué à partir des années 60 : irrigation en fond de vallée, abandon des coteaux. L'équipe municipale a cherché à reconquérir ses paysages à partir du début des années 2000 avec des politiques foncières volontaristes et en associant l'ensemble des usagers de l'espace.

- Florence Poveda, Responsable des actions culturelles au Pays Sud Toulousain (31).

La charte paysagère réalisée par le Pays Sud Toulousain en 2011, a souligné l'intérêt de recréer des liens vers la rivière Arize. En partenariat avec la DREAL et le CAUE 31, le projet « portraits de paysage » a permis de construire une représentation partagée des paysages de la vallée de l'Arize avec un volet animation (aller à la rencontre des habitants – adultes et jeunes - pour recueillir leur perception sensible des paysages) et un volet opérationnel (retranscrire ces perceptions dans les documents d'urbanisme).



Cf. diaporama présenté en séance

- Patrick Urbano, Responsable du service environnement au Conseil général du Tarn.

Le paysage, d'une approche esthétique et patrimoniale, à une approche historique, sociale, économique et identitaire : des années de travail dans le Tarn.

Quatre exemples illustrent cette évolution progressive : l'économie du granite dans le Sidobre, la politique départementale du Tourisme, le développement des sites d'activités « Nature », l'entrée paysage et la multifonction des espaces dans l'élaboration du SCoT pays d'Autan.

DÉBAT/ÉCHANGES

Quelles pratiques et démarches sont à développer, pour explorer, représenter et composer les représentations des territoires par les habitants afin de les inscrire dans les projets de territoire et les actions sectorielles ? Quels travaux à soutenir au sein du réseau paysage ?

- S. Paradis : Il est toujours possible de faire parler les différents acteurs, il y a différentes techniques qu'il faut adapter aux différents publics.
- J. L. Rey : Les notions de « paysage intime » et de « paysage vitrine » sont particulièrement adaptées aux paysages du Canal du Midi.
- E. Bigando : Sur le Gave de Pau, les habitants ont facilement fait ressortir les « paysages vitrines » pour les « paysages intimes », ils étaient plus réservés, ne souhaitant pas dévoiler des paysages « secret ». Et quand les élus ont proposé d'aménager ces lieux, la réponse des habitants a été négative.
- M. J. Fortin : Recueillir la parole des habitants pour enrichir les décisions prises peut remettre en cause la représentativité des élus. Quelle portée donner à ses enquêtes ?
- A. Palmade : Il faut organiser des discussions entre élus et habitants, il s'agit d'articuler démocratie représentative et démocratie participative.
- F. Poveda : Ce n'est pas toujours facile car les élus pensent parfois savoir ce que veulent les habitants. Il est essentiel de faire de la formation auprès des élus afin de leur donner des outils pour faire participer les habitants.
- P. Urbano : Parfois on observe un décalage entre le positionnement institutionnel de l' élu et son positionnement individuel dans le cadre d'un collectif, d'où l'importance d'organiser des échanges informels. Ce qui est important c'est de partager les caractéristiques du paysage.
- A. Palmade : L' élu doit aussi savoir anticiper les conflits entre les habitants : exemple d'un éleveur de chevaux qui s'installe à Dun et qui a dû composer avec les chasseurs très nombreux sur la commune.
- E. Combes : En tant qu' élu, on peut rencontrer des difficultés pour mettre en place des démarches participatives. Il y a de gros efforts à faire pour la formation des élus.
- B. Sirven : Les interventions montrent que le paysage peut faire de la conciliation et donc éviter le conflit et que le territoire doit parler paysage avec la culture et le tourisme.



SECONDE TABLE RONDE : Agir sur l'évolution des paysages, de la conscience partagée des paysages à la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère.

L'objectif de cette table ronde est d'échanger sur les outils, dispositifs et démarches de mise en œuvre sur les territoires des objectifs de qualité paysagère. Comment construire par le paysage un programme de transmission et de gestion partagée des territoires et fixer des enjeux et des priorités d'actions ?

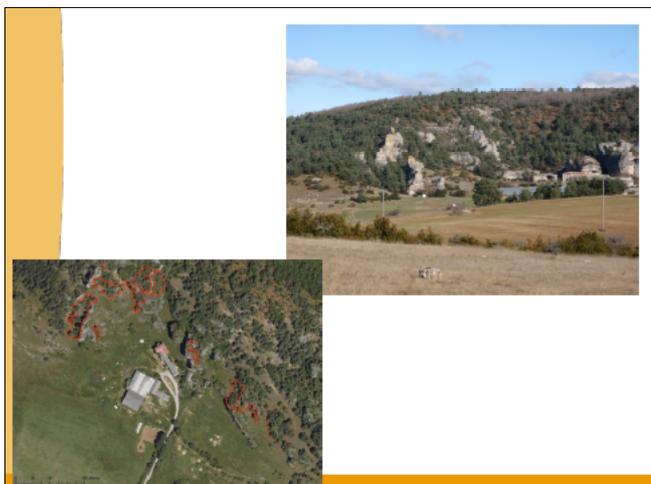
Quatre interventions sont questionnées par Philippe Béringuier (GEODE/UTM) animateur de la table ronde. Comment se construit ou se met en place l'intention d'agir sur le territoire à partir des paysages : quels sont les déclencheurs et les leviers ? Par quel biais on passe d'une vision ou d'une connaissance sectorielle et fragmentaire à un projet qui fait paysage ?

- Stéphane Boutonnet, DDT 12 et Fabien Daunas, PNR Grands Causses

Le plan de paysage du Larzac est un document de référence qui traduit sur le territoire, un projet de devenir du paysage guidant les choix et décisions d'aménagement.

Il permet d'impliquer tous les acteurs locaux avec des groupes de travail thématiques. Il se décline en trois axes et 25 actions. Une action concerne la protection et l'entretien des chaos dolomitiques d'envergure suite à l'abandon des terres de parcours.

Cf. diaporama présenté en séance



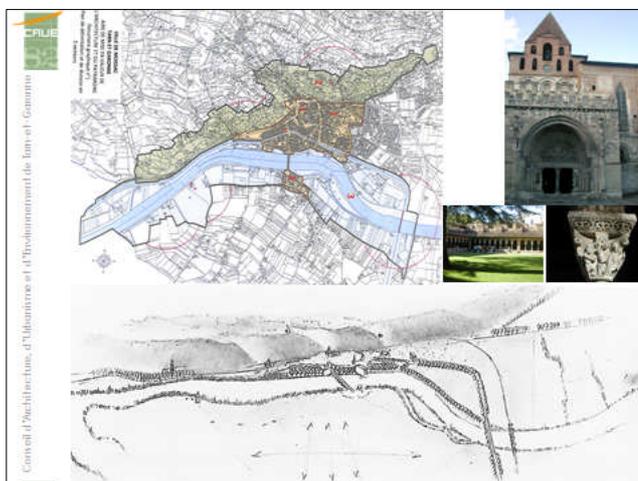
- Sabrina Meunier, Chargée de mission Communauté de communes de la Ténarèze

En amont du projet de PLUi porté par la communauté de communes de la Ténarèze, souhait des élus de privilégier l'entrée paysage. L'approche paysagère permet d'apporter de la transversalité et suscite de la discussion et des échanges. Il s'agit d'associer à la fois une approche transversale et une approche didactique. La réussite de la démarche repose sur la capacité à convaincre par un travail de médiation avec les élus et les habitants. Le caractère novateur de la démarche est néanmoins confronté au manque de référence.

- Philippe Pieux, Directeur du CAUE 82

Le projet d'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la ville de Moissac illustre comment on passe du diagnostic paysager à des prescriptions précises.

Cf. diaporama présenté en séance



- Isabelle Toulet, Chargée de mission au SMEAG et Valérie Rieu, DGS de la commune de Cazères

Le volet paysage du Plan Garonne, conduite dans un cadre interrégional a permis de redécouvrir l'identité paysagère et culturelle du fleuve. La démarche s'est déclinée autour de sites expérimentaux qui ont réalisé des études pilotes (cf. <http://www.lagaronne.com/>).

Ces démarches se sont déclinées en opérations très concrètes qui associent comme à Cazères (31) les habitants dans la réappropriation du fleuve.



Cf. diaporama présenté en séance

DÉBAT/ÉCHANGES

Question 1 : Dans tout projet il y a un travail de sélection et de hiérarchisation. Comment retient-on ce qui est à transmettre ? Quel effet de tamis entre le révélé, l'exhumé, l'oublié et le délaissé ?

- I. Toulet : Il s'agit de faire remonter ce qui a été oublié « la Garonne un paysage qui n'est pas exceptionnel mais qui se raconte ». Les enquêtes ont montré en Aquitaine un fort attachement à la batellerie.

- Ph. Pieux : Les témoignages des habitants sont importants (travail avec des sociologues) mais il faut aussi écouter les paysagistes, car ils savent mettre des mots sur nos perceptions. Il faut croiser les points de vue entre habitants et professionnels.

- S. Meunier : Ce qui est important c'est de savoir ce que l'on veut faire demain de notre territoire.

- S. Boutonnet : Le diagnostic sur le Larzac a beaucoup apporté aux acteurs locaux car il a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire.

- I. Toulet : L'étude pilote conduite sur le Marmandais s'intègre dans l'observatoire des paysages qui offre un outil de suivi.

- V. Rieu : Le paysage crée du lien entre les écoles, les pêcheurs, les historiens...

- Ph. Pieux : Parfois on parle de paysage avant de parler d'urbanisme, le paysage est un sujet de débat avant d'aborder les questions réglementaires.



Question 2 : Les objectifs de qualité paysagère sont évoqués dans la Convention Européenne du paysage. Mais dans chaque exemple présenté, dans quel contexte humain, culturel et territorial peut-on aborder les qualités paysagères ? Comment s'élaborent-elles et à partir de quels dispositifs de mise en débat ?

- F. Daunas : La qualité paysagère est très difficile à définir. Concernant l'exemple de la haie sur le Larzac, le groupe de suivi a trouvé important de la supprimer pour ouvrir les visions, mais son abatage a suscité des réactions vives dans la presse locale.

- Ph. Pieux : Aborder la notion de qualité paysagère, c'est aussi aborder la notion de parti d'aménagement. Chacun a son point de vue sur le paysage mais il faut l'aborder collectivement.

- S. Paradis : Dans une enquête sur les paysages ordinaires et les paysages remarquables, on montre qu'il y a toujours un déclencheur à l'origine de l'attachement à un site. La question de la qualité paysagère n'est-elle pas liée au degré d'appropriation des lieux ?
- I. Toulet : L'exemple des plantations de peupliers sur les bords de Garonne montre que la perception ne suffit pas pour qualifier les paysages. En effet ces peupleraies sont perçues positivement en Tarn-et-Garonne mais très négativement en Gironde.
- E. Combes pense qu'il existe des clés objectives pour apprécier la qualité des paysages : harmonie, cohérence...
- S. de Stoppeleire : le rôle des professionnels du paysage est essentiel et le degré d'appropriation ne suffit pas pour mesurer la qualité d'un paysage : exemple des quai de Bordeaux et d'un centre commercial, sites tout deux fortement appropriés mais ne montrant pas la même qualité paysagère.

Question 3 : Comment le Réseau Paysage Midi-Pyrénées peut-il accompagner ces projets et leur mise en place dans d'autres territoires ? ?

- B. Sirven : On organise trop peu de journées. Le réseau paysage pourrait organiser 8 journées dans l'année (1 par département) mais moins ambitieuses. La notion de réseau c'est avant tout du lien humain.
- S. Brossard-Lottigier : Le réseau pourrait travailler sur les outils de représentation des paysages.
- S. Paradis : En parallèle des journées de terrain, on pourrait monter des ateliers qui permettent d'expérimenter des méthodes en petits groupes.
- S. de Stoppeleire : Proposer des visites de réalisations.
- Ph. Labaume : Associer davantage les élus.
- A. Palmade : Travailler avec les associations des maires qui proposent des formations.
- A. Hatterley : Pouvoir accompagner des démarches de projet. Exemple d'une note de la DDT 46 sur la prise en compte du paysage dans le SCoT de Cahors qui a été mal perçue.
- J. P. Salambehère : Ce type d'exercice serait plus facile sur un territoire plus restreint qu'un périmètre de SCoT. A cette échelle, la participation des habitants est en effet complexe.
- J. L. Rey : Il faut servir le paysage et non pas se servir du paysage.
- I. Toulet : Faire des formations pour les élus.
- Ph. Pieux : Concernant les opérations pilotes du Plan Garonne, les élus étaient très intéressés. Il est important d'associer les élus sur des démarches pré opérationnelles.

MISE EN PERSPECTIVE : LA TRANSITION DES TERRITOIRES VUE D'AILLEURS : Marie-José Fortin Université du Québec

Cf. diaporama présenté en séance



LE RÉSEAU PAYSAGE ET SES PERSPECTIVES

- Jean Philippe Guérinet, Chef du STAEL/DREAL Midi-Pyrénées

La renommée du réseau paysage ne repose pas seulement sur les échanges suscités mais aussi sur ses productions. Le fil rouge reste le projet de territoire. La connaissance des paysages a peu d'intérêt si on ne sait pas quoi en faire, elle doit être au service du projet. Les projets de paysage vont rentrer dans la loi biodiversité.

Il existe des modalités d'accompagnement des SCoT pilotées par l'ARPE sur la biodiversité, il pourrait y avoir une plate-forme d'accompagnement des projets de territoires locaux en matière de paysage.

Le réseau paysage, c'est aussi de l'acquisition de compétences collectives. Un champ de réflexion semble à ouvrir concernant les perceptions et les objectifs de qualité paysagère dans le cadre des plans de paysage notamment. Enfin les méthodes d'ateliers collectifs expérimentées sur le Canal du Midi ou le quartier Andromède sont à poursuivre.

- Aurélie Franchi, Chargée de mission paysage, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Le travail mené par le Réseau Paysage Midi-Pyrénées est en phase avec la politique relative aux paysages conduite par le Ministère. Ce réseau interprofessionnel et interinstitutionnel est un exemple et il suscite des initiatives : en Aquitaine, en Pays de Loire,...

En 2014, le programme du ministère est ambitieux :

- améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles : méthode des atlas, plans de paysage, éolien, paysage SCoT et PNR ;
- sensibiliser les différents acteurs : mise en réseau des observatoires photo, partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale (fournir des ressources pédagogiques en s'appuyant sur les ressources locales), travail sur la prise en compte des représentations des habitants ;
- concrétiser le projet de loi biodiversité qui comprend un chapitre sur les paysages évoquant les objectifs de qualité paysagère et la participation du public.

61 PARTICIPANTS

ALIAGA Michel, CAUE 11 ; ANDREY Pascal, DDT81 ; BALLAGUY-DUMONT-FILLON Nathalie, Paysagiste DPLG; BERINGUIER Philippe, UTM/GEODE ; BIGANDO Eva, Université de Pau ; BOUTONNET Stephane, DDT 12 ; BOUYSES Henri, DDT 82 ; BROSSARD-LOTTIGIER Sylvie, DREAL MP ; CACCIOLA Joëlle, DDT 82 ; CAPGRAS Martine DDT12 ; CARRÉ Juliette, CAUE 11 ; CERVERA Dominique, DDT 31 ; COLLIE Jérôme, CG 82 ; COMBES Etienne, Syndicats mixtes du Tescou Tarn ; CONSTANS Michèle, ENFA ; DAUNAS Fabien, PNR GC ; DAVASSE Bernard, CEPAGE ; DESTOPPELEIRE Sophie, DREAL Aquitaine ; DELMON Christelle, DREAL MP ; DUPONT Isabelle, Syndicat mixte de pays vignoble gaillacois ; FORTIN Marie-José, Université du Québec ; FRANCHI Aurélie MEDDE/DGALN ; FREMONT Florence, CAUE 31 ; GERBER BENOI Marion, CAUE 11 ; GIULIANI Pierre, DDT 32 ; GRAMMONT Philippe, DREAL MP ; GUERINET Jean-Philippe, DREAL MP ; HARTE Mélanie, COPRAE ; HATTERLEY Alain, DDT 46 ; JARDIN Isabelle, DREAL MP ; KRON-RAMIREZ Corinne, DREAL MP ; LABAUME Philippe, URCAUE Midi Pyrénées ; LASSERRE Pascale, DDT 65 ; LAVIELLE Michèle, DDT 31 ; LEGOFF Aude, CAUE 11 ; LYPRENDI Bernard, DDT 81 ; MEUNIER Sabrina, Communauté de Communes de la Ténarèze ; MILLASSEAU Philippe, CAUE 82 ; OLIVIER Stéphane, DREAL MP ; PALMADE Alain, Maire de Dun ; PARADIS Sylvie, El Purpan ; PELLEGRY-HOLLARD Catherine DREAL MP ; PERSCHKE Sonia, DDT 09 ; PESEUX Jean-Yves, DREAL MP ; PIEUX Philippe CAUE 82 ; PORTET Claire, DDT 82 ; PODEVA Florence, Pays Sud Toulousain ; PUEL Jean-Baptiste, ENFA ; REY Jean-Louis, DREAL MP ; RICAUD LAFFITTE Laetitia, CAUE 32 ; RIEU Valérie commune de Cazères ; SABOT Christophe, DDT 32 ; SAGOLS Jean-Michel, Paysagiste DPLG ; SALAMBEHERE Jean-Pascal, DREAL MP ; SASIA Geneviève, DREAL MP ; SENATORA Eric, CAUE 11 ; SIRVEN Bruno, AFAHC MP ; TOULET Isabelle, SMEAG ; TOULIS Séverine, URCAUE Midi Pyrénées ; URBANO Patrick, CG 81 ; VIE Laure DREAL MP.

EXCUSÉS :

BONNET Roland VNF ; LELLI Laurent, DRAAF MP.

Rejoignez-nous sur le site Internet du [Réseau Paysage Midi-Pyrénées](#)



DREAL-URCAUE Midi-Pyrénées, avec le soutien du programme européen FEDER Midi-Pyrénées 2007/2013